

Droit fiscal

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, voilà une question très vaste, mais je dois dire qu'on a fait les mêmes lois sur les questions des minéraux de l'Est et de l'Ouest du Canada, et que nous devons avoir au niveau fédéral un minimum de taxes sur le revenu. Ensuite, c'est à chaque gouvernement provincial que revient la décision de choisir le niveau de taxe pour chaque province. C'est pourquoi, par exemple, il existe à ce moment un niveau de taxe plus élevé en Ontario, par exemple, qu'au Québec.

M. Fortin: Je remercie infiniment le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de sa réponse. Je vois qu'il est coopérant. Je voudrais lui demander, pour éclairer mon humble lanterne, s'il a eu, avant la présentation du bill C-49, des discussions avec le ministre des Richesses naturelles du Québec, relativement aux applications des articles 4 (2) et 4 (5), puisque si les conservateurs progressistes protègent davantage les intérêts de l'Alberta, je crois que mon devoir principal est de préserver ceux de l'Est du pays. Je pense que la réponse du ministre à ce moment-ci du débat est essentielle pour éclairer mon vote.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur le président, mon collègue, l'honorable ministre des Finances, a eu des discussions avec ses homologues provinciaux. Dans mon cas, j'ai rencontré les ministres des mines des provinces ainsi que le ministre des ressources naturelles du Québec, après le discours de mon collègue du 19 novembre, mais avant la présentation du projet de loi. Ainsi, c'est antérieurement à la présentation de ce projet de loi que nous avons eu des discussions, mais c'était après le discours sur le budget.

M. Fortin: Monsieur le président, je vous remercie de votre bonté et de votre patience à mon égard.

Le ministre veut-il dire par là qu'il a obtenu l'accord explicite de la province de Québec et des provinces de l'Est du pays quant au contenu des articles 4 (2) et 4 (5) du projet de loi à l'étude, sinon, le ministre s'attend-t-il de l'obtenir lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur le président, je dois dire qu'il n'y avait naturellement pas consentement unanime à de tels projets. Il y avait une différence d'opinion parmi les ministres représentés, mais nous avons indiqué que c'était là une condition fondamentale en ce qui a trait à la position fédérale. Je crois que cette position est maintenant reconnue par toutes les provinces.

M. Fortin: Monsieur le président, en guise de dernière observation, je voudrais dire que je suis très désolé de constater, non pas la mauvaise collaboration des honorables ministres des Finances et de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais plutôt celle des députés libéraux en général qui nous...

Des voix: Le vote!

Une voix: Combien de fois êtes-vous présent à la Chambre?

M. Fortin: C'est comme vous voudrez, si vous voulez finir à dix heures, «alignez vos flûtes»!

Des voix: Le vote!

Le président: Le comité est-il prêt à se prononcer?
L'honorable député de Lotbinière a la parole.

M. Fortin: Monsieur le président, lorsqu'un député libéral prend la parole à la Chambre, nous, du Parti Crédit

Social du Canada, avons l'obligeance et la politesse de l'écouter. Monsieur le président, il me semble que lorsqu'un député du Parti Crédit Social du Canada prend la parole à la Chambre, que les députés libéraux devraient avoir la même obligeance que nous avons à leur égard, surtout sur un sujet aussi important que la consommation du pétrole et de l'énergie au Canada. Là-dessus, ils auraient des leçons à recevoir des conservateurs progressistes, des députés du Nouveau parti démocratique et des créditistes.

Monsieur le président, s'ils font leur travail superficiellement, c'est leur problème. Quant à moi, comme député de Lotbinière, et quant à mes collègues du Parti Crédit Social du Canada, nous avons le droit de connaître le fond des choses. Voilà pourquoi j'ai demandé aux honorables ministres des Finances, et de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de me répondre. Si les députés libéraux avaient la même conscience professionnelle que celle du ministre de l'Énergie, des Mines ou des Ressources, ou du ministre des Finances, ce débat serait probablement terminé depuis fort longtemps.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources vient de dire que les ministres des mines et des richesses naturelles des provinces étaient en désaccord sur la position du gouvernement fédéral, ce qui est normal dans un fédéralisme vivant. Est-ce que l'honorable ministre pourrait dire précisément quelle était la position de la province de Québec? Lorsque nous sommes dans nos circonscriptions du Québec, nous entendons toutes sortes d'histoires sur le «méchant» gouvernement fédéral.

Monsieur le président, j'aimerais que le ministre aide les députés québécois à faire leur travail, et ainsi à définir la réalité du gouvernement fédéral par rapport au gouvernement du Québec.

Des députés conservateurs progressistes ont retardé les travaux de la Chambre, ont invoqué le Règlement, ont discuté très longtemps. Monsieur le président, il me semble que les députés du Québec n'ont pas abusé de la situation, et pourtant, ce sont les Québécois qui subissent la situation relative au pétrole depuis nombre d'années au Canada. Monsieur le président, on atteindra l'unité nationale lorsque toutes les provinces se seront installées autour d'une même table pour obtenir un consensus.

Monsieur le président, voilà pourquoi je demande à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de préciser la position du gouvernement fédéral à l'égard de la province de Québec. Quelle était la position exacte officielle du gouvernement du Québec, s'il en a pris une? Le Québec est-il pour ou contre le projet de loi, plus particulièrement en ce qui a trait aux articles 4(2) et 4(5)? Est-ce que ce gouvernement s'est engagé à coopérer avec le gouvernement fédéral?

• (2130)

Est-ce que ce gouvernement s'est engagé à participer à l'application de cette loi, ou bien est-ce qu'il s'y est opposé?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur le président, nous avons discuté de ce sujet au mois de décembre, et je ne peux me rappeler les mots exacts prononcés par mon homologue du Québec. Si je me souviens bien, il a souligné l'importance de cette question au point de vue constitutionnel.